

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 24 mai 2020

L'an deux mil vingt, à dix heures, les membres du Conseil Municipal de Foisches, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de monsieur Richard DEBOWSKI, maire sortant.

Etaient présents : MM. DEBOWSKI Richard – DUBOIS Annie – DUSSART Jacques – HAUSSARD Stéphane – JOUNIAUX Fabrice – MIGNON Donovanne – MOUSSAOUI Nasser – ROBINET Damien – VANASVELD Joël – VANBESSELAERE Ghislain – YOL Stéphanie

Absents : néant

Secrétaire de séance : M MIGNON Donovanne est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 - Installation des membres du Conseil Municipal
- 2 - Election du Maire
- 3 - Détermination du nombre de postes d'adjoints
- 4 - Election des adjoints.
- 5 - Désignation des conseillers communautaires
- 6 - Questions diverses

1- Installation du Conseil Municipal.

Richard DEBOWSKI, maire sortant, ouvre la séance. Il énumère la liste de tous les conseillers, qui ont été élus lors du premier tour des élections municipales, qui s'est déroulé le 15 mars 2020.

Il rappelle les résultats constatés aux procès-verbaux desdites élections :

• Monsieur JOUNIAUX Fabrice	:	101 voix
• Madame DUBOIS Annie	:	101 voix
• Monsieur HAUSSARD Stéphane	:	97 voix
• Monsieur VANASVELD Joël	:	97 voix
• Madame YOL Stéphanie	:	95 voix
• Monsieur DEBOWSKI Richard	:	94 voix
• Monsieur VANBESSELAERE Ghislain:	:	92 voix
• Monsieur ROBINET Damien	:	91 voix
• Monsieur DUSSART Jacques	:	89 voix
• Monsieur MIGNON Donovanne	:	85 voix
• Monsieur MOUSSAOUI Nasser	:	85 voix

Et DECLARE installer

- Monsieur JOUNIAUX Fabrice
- Madame DUBOIS Annie
- Monsieur HAUSSARD Stéphane

- Monsieur VANASVELD Joël
- Madame YOL Stéphanie
- Monsieur DEBOWSKI Richard
- Monsieur VANBESSELAERE Ghislain
- Monsieur ROBINET Damien
- Monsieur DUSSART Jacques
- Monsieur MIGNON Donovan
- Monsieur MOUSSAOUI Nasser

dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

M. DEBOWSKI passe ensuite la parole à M. Jacques DUSSART, qui prend la présidence , en sa qualité de doyen de l'assemblée.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Mr JOUNIAUX Fabrice et Mme YOL Stéphanie.

2- Election du Maire :

Mr DUSSART invite les membres de l'assemblée à procéder à l'élection du Maire, conformément aux articles L-2122-4 et L-2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipulent que le vote a lieu à bulletin secret sur papier blanc .

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins	:	11
- Bulletins blancs ou nuls	:	0
- Suffrages exprimés	:	11
- Majorité absolue	:	6

A obtenu :

- M. DEBOWSKI Richard	:	11 voix.
-----------------------	---	----------

M. DEBOWSKI Richard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

Mr DEBOWSKI a déclaré accepter cette fonction.

Mr DEBOWSKI prend alors la présidence de l'assemblée.

3- Détermination du nombre d'adjoints.

Le Maire rappelle, que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints, sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal de l'assemblée délibérante.

Il précise, qu'au cours du dernier mandat, le nombre de poste d'adjoints a été fixé à 02 (deux) ; il propose de ne pas modifier ce nombre et de conserver ce mode de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE de fixer à 02 (deux) le nombre de postes d'adjoints au maire, pour la présente mandature.

4- Election des adjoints :

Le maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des adjoints, selon les mêmes modalités que le maire..

4 a – Election du premier adjoint :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- M. JOUNIAUX Fabrice : 11 voix.

M. JOUNIAUX Fabrice ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint, et a été immédiatement installé.

M. JOUNIAUX a déclaré accepter cette fonction.

4 b – Election du deuxième adjoint :

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin : après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 11
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Mme YOL Stéphanie : 11 voix.

Mme YOL Stéphanie ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjoint, et a été immédiatement installée.

Mme YOL a déclaré accepter cette fonction.

5 - Désignation des conseillers communautaires :

Le maire rappelle les règles concernant la représentation de la commune au sein de la Communauté de communes ARDENNE RIVES de MEUSE. Les conseillers communautaires sont désignés en application de l'article L 273-11 du code électoral : il s'agit des membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau de la commune. Ainsi, en fonction du nombre de sièges dont dispose la commune, le maire est désigné, puis le 1^{er} adjoint, et ainsi de suite.

Il précise, que FOISCHES, étant une commune de moins de 1 000 habitants, dispose d'un seul siège de conseiller communautaire.

De ce fait, Mr DEBOWSKI, maire, est désigné en qualité de conseiller communautaire titulaire, auprès de la communauté de communes ARDENNE RIVES de MEUSE.

Pour la désignation du suppléant, considérant que M. JOUNIAUX Fabrice, premier adjoint, et MME YOL Stéphanie, deuxième adjoint, tous deux salariés au sein de la communauté de communes ne peuvent y siéger, il revient à la conseillère élue, en suivant l'ordre du tableau, à savoir Mme DUBOIS Annie, d'être désignée en qualité de suppléante. Mme DUBOIS accepte cette fonction.

6 – Questions diverses :

Aucune question diverse n'est évoquée. La séance est levée à 10h45.

Le Maire

Richard DEBOWSKI